

MODALITÉS D'APPLICATION

Nextyear[®]
D'AFFLELOU

POURQUOI PAYER MAINTENANT ?

**CHOISISSEZ QUAND VOUS VOULEZ
PAYER VOS LUNETTES***

**ALAIN AFFLELOU PROPOSE : NEXTYEAR,
PAYEZ VOS LUNETTES EN 1 AN, SANS INTÉRÊTS
ET SANS FRAIS DE DOSSIER (TAUX ANNUEL RÉEL : 0%)**

- Montant minimum d'achat de 240 CHF à intérêt annuel réel de 0%.
- Le montant de l'achat est à payer en 4 ou 12 acomptes au cours des 12 mois à compter de la date de l'achat, après obtention de l'accord du dossier.
- L'emprunteur doit être âgé de 18 ans minimum et domicilié en Suisse.
- Le dossier est au préalable soumis à l'autorisation d'Availabill AG.

L'offre n'est valable que pour l'achat de produits optiques suivants :

- Montures et/ou verres correcteurs.
- Lentilles et produits d'entretien associés si l'achat porte sur une quantité annuelle pour une même personne.

**Conditions en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023 dans les magasins
de l'enseigne ALAIN AFFLELOU Opticien de Suisse.**

ALAIN AFFLELOU
Opticien et Acousticien

Retrouvez-nous sur afflelou.ch